

Fait à Montataire, le 10 janvier 2023

DÉCISION DU MAIRE

Nuits de la lecture 2023 : prestation « Spectacle peur de rien » Compagnie Cont'Animes

Le Maire de Montataire,

Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 Code Général des Collectivités Territoriales concernant les attributions du Maire exercées par délégation du conseil municipal et le régime juridique de ces décisions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable de la commission politique culturelle et accès à la culture du 9 décembre 2022, et du bureau municipal en date du 9 janvier 2023,

Considérant la volonté de la ville de Montataire d'organiser des animations diverses dans le cadre des nuits de la lecture,

DÉCIDE

Article 1 : La compagnie Cont'Animes est chargée de la mise en œuvre d'un spectacle de contes par Nathalie BONDOUX à l'occasion des nuits de la lecture, le samedi 21 janvier 2023 à 14h au sein de la bibliothèque Elsa TRIOLET de Montataire – 92, avenue Anatole France – 60160 Montataire,

Article 2 : Le montant de cette prestation est fixé à 600 euros T. T. C. (Six cents euros), et la dépense correspondante sera imputée sur le compte budgétaire DSP2 8 321 6042.

Article 3 : l'ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Senlis
- Monsieur le Trésorier principal de la Trésorerie de Creil

Article 4 : sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision :

- Madame la Directrice générale des services,
- Monsieur le Directeur général adjoint en charge de la jeunesse, de la citoyenneté et de la culture,
- Monsieur le Responsable du service lecture publique


Le Maire,
Conseiller départemental,
Jean-Pierre Bosino